

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00785

Numéro SIREN : 837 512 516

Nom ou dénomination : A.O.M.

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2020 sous le numéro de dépôt 14398

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIREN N° 837 512 516

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'AN DEUX MIL VINGT

Le trente Juin

À onze heures 30,

Réunion :

L'associée unique de la Société « A.O.M. », Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 9 000 €, avec siège social à 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement, immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG et identifiée SIREN N° 837 512 516,

S'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sur la convocation écrite de la Présidence et en présence du gestionnaire de transport.

Maître Gérard STOCK, présent à l'Assemblée assume les fonctions de secrétaire du consentement de l'associé unique.

Madame le Président reconnaît avoir été mis en possession en temps opportun des documents suivants :

- Du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et rapport spécial sur les conventions de l'art. 227-10 du Code de Commerce établis par le Président.
- Des comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice et l'inventaire au 31 Décembre 2019, en l'occurrence le deuxième exercice social.
- Le texte du projet des résolutions.
- Enfin, un exemplaire des statuts sociaux mis à jour et un extrait K-Bis.

Déclare par ailleurs être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant, étant fait observer que le Président est l'actionnaire unique.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, deuxième exercice social,
- Approbation des conventions intervenues visées à l'article 227-10 du Code de Commerce,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président et gestionnaire de transport,
- Divers.

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 tels qu'à elle présentés faisant apparaître un bénéfice de 2.524 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

TROISIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de 2.524 € de la manière suivante :

- Au compte « Autres Réserves » la somme de 2.000 €,
- et de reporter à nouveau 524 €.

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices, s'agissant en l'occurrence du deuxième exercice social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale après discussions et échanges de vue, décide de surseoir à statuer sur la Rémunération de la Présidente, se réservant la faculté d'y revenir lors d'une autre Assemblée.

L'actionnaire unique prend acte que la Société prend en charge les frais de missions et de représentations sur présentation des pièces justificatives.

Elle prend également acte que la Rémunération du Gestionnaire de transports est conforme à la circulaire ministérielle du 04 Mai 2012.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

SIXIÈME RÉOLUTION

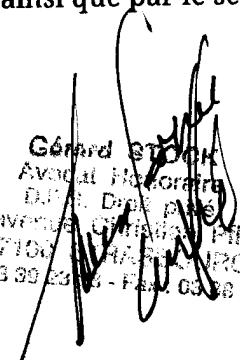
L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CLÔTURE :

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par Madame le Président, actionnaire unique ainsi que par le secrétaire.


Gérard STONK
Avocat Honoraire
D.E. de Droit privé
27, avenue Général de Gaulle - Ploster
67100 HANAU-PRG
Tél : 03 83 39 23 44 - Fax : 03 83 39 33 51

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIREN N° 837 512 516

PROJET DU TEXTE DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLÉE

GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 tels qu'à elle présentés faisant apparaître un bénéfice de 2.524 € ainsi que le rapport de gestion du Président s'y rapportant, ceci sans préjuger toutefois du sort des propositions y contenues faisant l'objet d'autres résolutions.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce et des statuts, constate qu'il n'y a pas eu de convention de cette nature conclue au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent donne quitus entier et sans réserve de sa gestion au Président.

Gérard STUCK
Avocat Honoraire
D.E.S. Droit privé
27, rue de Gerolstein, 67000 Strasbourg
03 88 31 11 11
- 1 -

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de 2.524 € de la manière suivante :

- Au compte « Autres Réserves » la somme de 2.000 €,
- et de reporter à nouveau 524 €.

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des précédents exercices, s'agissant en l'occurrence du deuxième exercice social.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après discussions et échanges de vue, décide de surseoir à statuer sur la Rémunération de la Présidente, se réservant la faculté d'y revenir lors d'une autre Assemblée.

L'actionnaire unique prend acte que la Société prend en charge les frais de missions et de représentations sur présentation des pièces justificatives.

Elle prend également acte que la Rémunération du Gestionnaire de transports est conforme à la circulaire ministérielle du 04 Mai 2012.

SIXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique réuni en Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

Gérard Pflister
Avocat Honoraire
D.S.A. Dr. Pflister
27, avenue Charles de Gaulle
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 31 44 44 - Fax : 03 88 31 44 51

A.O.M.

Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 9 000 €

Siège social : 67770 STATTMATTEN 3, Rue du Contournement

R.C.S. de STRASBOURG

SIREN 837 512 156

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

Cher associé,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la Loi et aux statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019, deuxième exercice social.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La société a réalisé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 3.477 € contre 4.365 € au 31.12.2018.

Le total des produits d'exploitation s'analysant en prestations de services ressort à 183.142 € contre 164.571 € au 31.12.2018, le chiffre d'affaires net pour l'exercice s'inscrivant pour 173.355 € contre 158.302 € au 31.12.2018.

Le total des charges d'exploitation s'est monté à 179.664 € contre 160.206 € au 31.12.2018 et les charges fixes ou variables ne sont pas en rapport avec le chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'inscrit pour néant.

La différence des produits et charges exceptionnelles s'inscrit pour déficitaire de 431 € contre déficitaire de 239 € au 31.12.2018.

Ainsi la différence des produits et charges dégage un bénéfice de 2.524 € contre 3.471 € au 31.12.2018, au sujet duquel nous vous proposerons une affectation conforme à nos statuts.

Investissements – cession d'éléments actifs – amortissements :

Il n'y a pas eu d'acquisition de biens, ni de cession d'éléments actifs

Les amortissements pratiqués ont été néant contre néant au 31.12.2018.

Crédit-bail mobilier : néant contre néant au 31.12.2018

Crédit-bail immobilier : néant contre néant au 31.12.2018

Provisions :

Les provisions constituées au cours de l'exercice s'inscrivent pour : néant.

Autres charges : 0 € contre 1 € au 31.12.2018

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

Compte tenu de la spécificité de la prestation de services qui s'analyse en services de transports publics routiers de Marchandises et de loueur de véhicules automobile de transport et de la conjoncture économique actuelle, les perspectives d'avenir s'inscrivent dans l'évolution de la crise sanitaire, voire économique qui va suivre.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Néant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT :

COVID 19 – Crise sanitaire.

AFFECTATION DE RÉSULTAT :

Il résulte des comptes annuels qui vous sont présentés que le bénéfice annuel au 31 Décembre 2019 s'élève à 2.524 € et le résultat courant avant impôts s'inscrivant bénéficiaire de 3.477 €. Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte « Autres Réserves » la somme de 2.000 €, et de reporter à nouveau le surplus, soit 524 €.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COMPTES SOCIAUX :

Aucune modification du mode de présentation et des méthodes d'évaluation des comptes sociaux n'est à signaler.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES :

Il n'y a pas eu à réintégrer dans les bénéfices imposables de l'exercice des dépenses ou charges visées à l'art. 39-4 du C.G.I.

CAPITAUX PROPRES : Capacité Financière des Entreprises de Transport – Code des Transports – Articles R 3211-32 à R 3211-35

Il résulte du bilan et compte tenu du résultat comptable du présent exercice que les capitaux propres s'établissent à 14.995 € contre 12.471 € au 31.12.2018 et correspondent au Parc Roulant.

Le Capital social reste fixé à 9.000 € et divisé en 90 parts de 100 €.

Les capitaux circulants s'inscrivent pour 32.849 € contre un passif circulant de 17.853 € qui témoigne d'un excellent rapport.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

Néant au cours des trois derniers exercices.

CONVENTION DE L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DE SES GÉRANTS OU ASSOCIÉS :

À ce sujet, la gérance conformément à l'article 227-10 du Code de Commerce et article 34 et 35 du décret du 23 mars 1967 sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés ou Président, vous reporte à la lecture du rapport spécial.

FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONS CROISÉES :

Néant.

**FILIALES-PARTICIPATIONS-PARTICIPATIONS CROISÉES-SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES-
art. L 233-L, L 24-1, L 233-12 :**

Néant.

ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE :

Article modifié par le Décret N°2017-350 du 20 Mars 2017 – Application de l'article L. 441-6-1.

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Les montants mentionnés sont présentés hors taxes.

Annexe 4-1 à l'article 441-1-1 : le tableau est joint prévu à l'article I de l'article 441-4.

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

La société n'est pas pourvue d'un Commissaire aux comptes.

GESTIONNAIRE DE TRANSPORT :

Monsieur Joseph KUNTZ, gestionnaire de transport non associé, dirige effectivement et en permanence l'activité réglementée.

RÉSOLUTION :

Le projet du texte des résolutions qui vous est soumis correspond à nos propositions et n'appelle pas de notre part de commentaire particulier.

Madame le Président

2° Après l'article A. 441-2 est insérée l'annexe suivante :

« ANNEXE 4-1 À L'ARTICLE A. 441-1-1

MODÈLE TYPE DE TABLEAUX UTILISÉS POUR PRÉSENTER LES INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours	Total	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours	Total
(A) Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice												
Nombre des factures	/					/	/					/
Montant total des factures	/					/	/					/
Pourcentage du montant des factures												
Pourcentage du chiffre d'affaires												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 3 route du contournement		67770 STATIMATTEN	
Durée de l'exercice précédent* 13			
Numéro SIRET* 83751251600019		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 131122019	
		N-1 131122018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9.000.....)	DA	9 000	9 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	900		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 571		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 524	3 471	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	14 995	12 471	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	343	916	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 869	10 218	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 642	9 454	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	17 853	20 588		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	32 849	33 059		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 853	20 588	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS										Néant		*
			Exercice N						Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC						
	Production vendue	FD		FE		FF						
										biens*		
	services*	FG	173 355	FH		FI	173 355	158 302				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	173 355	FK		FL	173 355	158 302				
	Production stockée*				FM							
	Production immobilisée*				FN							
	Subventions d'exploitation				FO	8 815	6 051					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	970	218					
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	1					
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	183 142	164 571				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 420)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	139 358	125 236			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	273	344			
	Salaires et traitements*						FY	29 611	26 371			
	Charges sociales (10)						FZ	11 842	8 254			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA					
							GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE		1			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	179 664	160 206			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 477	4 365			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
	Total des produits financiers (V)						GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR					
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
	Total des charges financières (VI)						GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 477	4 365				

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	431	239	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	431	239	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(431)	(239)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	522	655	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	183 142	164 571	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	180 617	161 100	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 524	3 471	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	970	218	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	1 390	223	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	A8				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A9	1 390		
Dont cotisations Madelin		A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Amendes Code la route		431			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Ne pas reporter le montant des cédantes *

Désignation de l'entreprise : <u>A.O.M. SAS</u>										Néant ☒ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	
	TOTAL IV					LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G		0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		
	Autres participations				10		0X		0Y		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		
	TOTAL IV				13		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		0K		0L	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Attestation de présentation des comptes En Euros. CABINET D'EXP. COMPT. EUROPEEN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	16 464		16 464					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	133		133				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 158		1 158				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	7 984		7 984				
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS	4 283		4 283					
	TOTALS			VT	30 021	VU	30 021	VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 869		7 869						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 380		1 380						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 289		3 289						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 973		4 973						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	343		343						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALS			VY	17 853	VZ	17 853					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 9

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

I. RÉINTEGRATIONS

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés		WE		WA WB XE XW XY Y7 K7 Y8 ZN WN WO XR WQ Y1 Y3 WR WS WT WU WV WH WP WW XB Y6 WZ XA ZX ZY XD XF XS XG Y2 XH XJ XL XO
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	
	Amendes et pénalités	WJ	431	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			
		- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					TOTAL I
3 477					

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

II. DÉDUCTIONS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					
		- imposées aux taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					
		- imposées aux taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				TOTAL II			
3 477							

III. RÉSULTAT FISCAL

Cagid Group	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	3 477
		déficit (II moins I)		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	3 477	XO

Désignation de l'entreprise : <u>A.O.M. SAS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	1 960	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☐ *

ORIGINES		AFFECTATIONS		ZB	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		- Réserves légales	ZB	900
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	3 471	- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	OE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	2 571
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	3 471
TOTAL I	OF	3 471	TOTAL II		

Exercice N : Exercice N-1 :

RENSEIGNEMENTS DIVERS		YQ	
- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		
- Engagements de crédit-bail immobilier			
- Effets portés à l'escompte et non échus			
- Sous-traitance			
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	40 637	35 624
- Personnel extérieur à l'entreprise			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	93 607	85 603
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		139 358	125 236
- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS	273	344
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		273	344
- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*			
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			
- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		

Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 **ZR** 0

Plus-values à 15 % **JK** Plus-values à 0 % **JL**

Plus-values à 19 % **JM** Imputations **JC**

Plus-values à 15 % **JN** Plus-values à 0 % **JO**

Plus-values à 19 % **JP** Imputations **JF**

N° SIRET de la société mère du groupe **JJ**

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)Néant ☒ *Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements *	Valeur résiduelle (6)
(1)		(2)	(3)		(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values							
		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪			
Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧		19 %	15 % ou 12.8 %	0 %				
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)							(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)									
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)									
* Les données sont données dans la notice n° 2032									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme

taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %

Montant de la réserve spéciale
à la clôture de l'exercice précédent (N-1)Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées
au cours de l'exercice

TOTAL (lignes 1 et 2)

Prélèvements opérés

- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés

TOTAL (lignes 4 et 5)

Montant de la réserve spéciale
à la clôture de l'exercice

(ligne 3 - ligne 6)

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve
à l'ouverture de l'exercice

①

réserve figurant au bilan des
sociétés absorbées au cours de
l'année

②

montants prélevés sur la réserve

donnant lieu
à complément d'impôtne donnant pas lieu
à complément d'impôtmontant de la réserve
à la clôture de l'exercice

⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A.O.M. SAS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	1
dont apprentis			YF		
dont handicapés			YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	173 355
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	173 355
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	8 815
Variation positive des stocks				OD	1 420
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	970
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	11 207
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	98 721
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	98 721
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	85 841
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	85 841
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	173 355	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 3 7 5 1 2 5 1 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.O.M. SAS

ADRESSE (voie)

3 route du contournement

CODE POSTAL

67770

VILLE

STATTMATTEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

HENNINGER

Prénom(s)

Fabienne

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

90

Naissance :

Date

200861

N° Département

67

Commune

STRASBOURG

Pays

FR

Adresse :

N°

6

Voie

IMPASSE DES PRES

Code postal

Commune

SESSENHEIM

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT